

ENVIRONNEMENT

Polémique sans fond pour une mer de sable

OISE Le projet de réouverture d'une ancienne carrière de sable donne lieu à une véritable guerre de tranchées.

On avance dans cette clairière en creux à pas de velours, laissant derrière soi de belles empreintes dans le sable. Pendant 30 ans, à la sortie d'Ormoy-Villers (Oise), des industriels ont excavé des millions de tonnes de silice pour la fabrication du verre. En 1991, tout s'est arrêté. Depuis, une pauvre végétation a envahi les lieux, en plein cœur du Bois du Roi, l'une de ces forêts créées par les Condé pour la chasse. Et si tout recommençait ? Car sous les pieds, il reste d'après les estimations 4,5 millions de tonnes d'un sable de moindre qualité, mais bon pour le BTP. La Colas, filiale de Bouygues, louche sur ce gisement. « Cette matière première venant à manquer, il faut en importer chaque année 1,5 million de tonnes pour le seul département de l'Oise », explique ce spécialiste. Selon les porteurs du projet, les 10 hectares de la carrière ainsi rouverte seraient comblés au fur et à mesure... avec des déchets du BTP. La France produit 40 millions de tonnes par an de ces morceaux inertes de la déconstruction peu revalorisés. La boucle serait bouclée avec la replantation d'espèces nobles pour l'activité sylvicole, comme le chêne.

« Il y a un loup ! », s'insurge pourtant le maire de la commune. Pour lui, c'est vers le marché des déchets ménagers de la région pa-

risienne, avec production de biogaz, que la société regarde. « Toutes les communes alentour sauf une sont contre », affirme l'élu.

LA VÉRONIQUE EN ÉPI EST REVENUE

Depuis dix ans, le projet se heurte aussi à l'intransigeance des associations de défense de l'environnement. Rien d'étonnant non plus, le site étant situé à proximité de deux zones d'intérêt faunistique et floristique et d'une zone de protection Natura 2000. Dans cette affaire, la société du Bois du Roi Paysagé avance masquée derrière deux bureaux d'études. EACM, Environnement Aménagement Carrières&Matériaux, pour la partie économique du projet ; OGE, Office de Génie Écologique, pour les aspects environnementaux. Les partenaires affirment avoir déjà engagé 350 000 euros pour la restauration de la lande à callune qui s'étend bien au-delà de la carrière. Une première victoire est apparue avec le retour de la Véronique en épi, une herbacée aux belles mèches violettes.

UNE EXPERTISE DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Mais les opposants s'inquiètent pour la nappe phréatique et un important corridor animalier. « On n'arrête pas de nous dire que nos



En milieu, Jean-Philippe Siblet, directeur de l'expertise au Muséum national d'histoire naturelle, et Vincent Vignon, directeur associé de l'OGE, grand connaisseur de la forêt du Bois du Roi.

chiffres sont faux. Il fallait apporter une réponse qualitative à ceux qui nous critiquent », explique Vincent Vignon, écologue passionné et cofondateur d'OGE.

« Ici on a bien intégré la biodiversité comme une question majeure d'un projet économique »

Pierre de Waziers

Ce frais matin de juillet, OGE a fait venir les scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, à qui elle a demandé, pour le compte de Bois du Roi Paysagé, une « expertise indépendante » sur ses tra-

voux de génie écologique sur la lande.

« Je n'ai pas été mandaté pour faire l'apologie d'un projet industriel », avertit Jean-Philippe Siblet, le pontife du Muséum qui a supervisé cette enquête. Il laisse entendre qu'« on » a voulu l'empêcher de venir...

Pour le Muséum aussi, le sujet est donc explosif. Mais Jean-Philippe Siblet défend avec constance le travail mené par OGE. « Si rien n'est fait, à l'horizon 2050, il faut s'attendre à la disparition de la lande, de sa faune et de sa flore », prévient-il.

Tout est détaillé dans un rapport de 100 pages que Bois du Roi Paysagé pourra joindre à l'instruction

de son dossier.

« Ici on a bien intégré la biodiversité comme une question majeure d'un projet économique », résume Pierre de Waziers, créateur d'EACM. La société annonce vouloir consacrer encore 150 000 euros par an pour la protection du site, une fois l'exploitation commencée. « Pour moi, c'est un package économique, social et environnemental », ajoute le maire de Perroy-les-Gombries, l'autre commune directement concernée. En attendant, les tribunaux ont donné raison aux associations qui réclamaient que les parcelles dépendant d'Ormoy soient reclassées en zones naturelles inconstructibles. ■

PASCAL MUREAU